

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la vice-présidence de Madame Frédérique DULAC,

MEMBRES PRESENTS : Frédérique DULAC, Magali DOUSSE, Slimane MOALLA, Arnaud BOUTIER, Yolande GROBON, Crystèle GUILLARD, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Hayat LAKHYALI, Muriel COINCE, Marc CONGARD, Gasparine MIRABEL

MEMBRES EXCUSES : Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Evelyne COURTECUISSSE, Claire CROIXMARIE, Nathalie SENU

Le quorum est atteint.

Rappel de l'ordre de jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Liste des décisions
- Aides facultatives
- Questions diverses

Madame Frédérique DULAC a été élue secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juin 2025

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 16/05/2025 au 20/06/2025		Aides en urgence			
11/06/2025	I		Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale
16/06/2025			Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale
18/06/2025			Aide alimentaire	40 €	Assistante sociale
18/06/2025			Aide alimentaire	80 €	Assistante sociale

Aides facultatives

Madame DULAC présente les demandes d'aides financières.

Aide n°23/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Monsieur _____ **et Madame** _____

Domiciliés à Magny-les-Hameaux : _____

L'assistante sociale sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une facture d'électricité d'un montant de 167,41 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Monsieur _____ et Madame _____, domiciliés à Magny-les-Hameaux :

une aide financière d'un montant de 167,41 euros afin de les aider.

La somme sera versée directement à Engie.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°24/2025 - Dossier présenté par le CCAS

Madame _____

Domiciliée à Magny-les-Hameaux : _____

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge un mois de loyer pour un montant total de 596,50 euros et une aide pour le séjour enfance été 2025 avec un reste à charge de 80,00 euros.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame _____ domiciliée à Magny-les-Hameaux : _____, une

aide financière d'un montant de 596,50 euros pour le loyer, ainsi qu'une aide pour le séjour avec un reste à charge de 80,00 euros afin de l'aider.

La somme relative au loyer sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°25/2025 - Dossier présenté par le CCAS

Monsieur _____

Domicilié à Magny-les-Hameaux : _____

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une facture de timbre fiscal d'un montant de 225,00 euros.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Monsieur _____, domicilié à Magny-les-Hameaux : _____ une aide

financière d'un montant de 225,00 euros pour le paiement d'une facture de timbre fiscal afin de l'aider.

La somme sera versée à Monsieur _____

Cette délibération est adoptée **par 11 voix pour et 1 voix contre.**

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°26/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale et le CCAS

Madame I

Domiciliée à Magny-les-Hameaux : {

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge le paiement des activités périscolaires d'un montant de 148,46 euros et la dette des frais de laboratoire d'un montant de 70,24 euros.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame I domiciliée à Magny-les-Hameaux : une aide financière d'un montant de 148,46 euros pour le paiement des activités périscolaires qui sera versée directement à la commune de Magny-les-Hameaux et une aide financière de 70,24 euros qui sera versée directement au laboratoire afin de l'aider.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité.**

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°27/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale et le CCAS

Madame F

Domiciliée à Magny-les-Hameaux :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une dette de loyer pour un montant de 763,47 euros

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame F domiciliée à Magny-les-Hameaux : une aide financière d'un montant de 763,47 euros afin de l'aider.

La somme sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité.**

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°28/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Monsieur

Domicilié à Magny-les-Hameaux :

L'assistante sociale relaie une demande d'aide alimentaire auprès du CCAS compte tenu que les restos du coeur sont fermés durant l'été.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ à Monsieur I _____, domicilié à Magny-les-Hameaux : _____ des
chèques d'accompagnement personnalisé de 40 euros pour 2 mois afin de l'aider.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°29/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Madame :

Domiciliée à Magny-les-Hameaux : :

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une dette de loyer pour un montant _____ de
669,00 euros

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à Madame (_____, domiciliée à Magny-les-Hameaux : _____ un
prêt financier d'un montant de 700,00 euros afin de l'aider.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités convenues dans le contrat de prêt conclu entre le
CCAS et Madame f

La somme sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Aide n°30/2025 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Madame

Hébergée à Magny-les-Hameaux : :

L'assistante sociale demande une aide alimentaire auprès du CCAS compte tenu qu'elle est enceinte de
5 mois et sans revenu actuellement.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ à Madame (_____, hébergée à Magny-les-Hameaux : _____ un chèque
d'accompagnement personnalisé d'un montant de 40,00 euros en vérifiant que l'attache est réelle sur
la commune de Magny-les-Hameaux.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 22 /07 /2025

Madame DULAC informe de la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide se nommant "FORCE" piloté
par SQY destiné aux personnes ayant entre 18 et 25 ans, sans emploi et sans contrat. Le centre social
peut proposer des personnes qui entreraient dans ces critères et un ensemble de professionnelles
étudieraient les différents dossiers afin de trouver des solutions à ces personnes dites les "invisibles".

La prochaine réunion du CA du CCAS sera prévue le :

- Jeudi 18 septembre 2025 à 19h00

La séance est levée à 20h15.



Frédérique DULAC
Vice-Présidente du C.C.A.S

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Frédérique Dulac".

